

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-10

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 11

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à quinze heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ.

ABSENTS DONNANT POUVOIR : Madame, Monsieur AIMADIEU (pouvoir à Madame Chambarlhac)

Objet : Convention d'objectifs 2023 – 2026 entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Une Convention d'objectifs entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a été signée pour la période 2022-2026 (décision n°21-40).

Considérant la délibération 23-09 qui modifie les statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, il convient d'adapter la convention d'objectifs pour la mettre en cohérence.

Il est proposé au Comité Directeur, de mettre fin à la convention d'objectifs 2022-2026 et d'accepter la convention d'objectifs pour la période 2023 – 2026, ci-jointe, à intervenir entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et notre Communauté de Communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération 23-09 du 28 juin 2023 portant approbation des statuts de l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **DECIDE** de mettre fin par anticipation à la convention d'objectifs 2022-2026 entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.
- **APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs 2023-2026 entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 03/07/2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE